

DOSSIER DE PRESSE



CÉRÉMONIE DE REMISE DES DIPLÔMES DE FIN DE MISSION AUX AUXILIAIRES DE SÉCURITÉ CIVILE

27 février 2018



Depuis 2016, le gouvernement accueille chaque année 70 jeunes volontaires du service civique, provenant de toute la Nouvelle-Calédonie (provinces Sud, Nord et Îles Loyauté).

Ils bénéficient ainsi d'une formation afin d'exercer des missions de soutien aux collectivités en matière de prévention du risque feux de forêt et, plus généralement, des risques majeurs qui peuvent affecter la population calédonienne.

Le gouvernement, en collaboration avec les services de l'État, a décidé de récompenser l'engagement de ces jeunes en valorisant leur sens du devoir civique et leur comportement exemplaire.

À cette occasion, une cérémonie est organisée en l'honneur de l'ensemble des auxiliaires de sécurité civile. Des diplômes de fin de mission sont remis conjointement par le président du gouvernement et le haut-commissaire de la république.

MISSIONS



Dans le cadre de leur mission principale, les auxiliaires de sécurité civile effectuent de la prévention des risques majeurs en Nouvelle-Calédonie (et plus particulièrement les feux de forêt, les cyclones, les tsunamis, les arboviroses – dengue, chikungunya, zika), de la sensibilisation auprès des populations ou soutiennent les services publics dans la lutte contre ces calamités.

Dans le cadre de la mission secondaire « guetteur feux de forêt », quatre auxiliaires de sécurité civile participent aux côtés des services d'intervention (sapeurs-pompiers et unité d'intervention de la sécurité civile) à la surveillance des départs de feux en milieu naturel ou rural, à l'alerte des services d'intervention, et à la prévention et la sensibilisation auprès des populations. Les auxiliaires de sécurité civile ne sont pas des sapeurs-pompiers. Ils viennent seconder les services d'intervention traditionnels dans leur mission de surveillance et d'alerte. Les auxiliaires de sécurité civile n'interviennent pas directement dans la lutte contre l'incendie mais leur action est déterminante pour améliorer la réactivité des services d'intervention.

Dans le cadre de la mission secondaire « opérateur feux de forêt », deux auxiliaires de sécurité civile participent aux côtés des services d'intervention (sapeurs-pompiers et unité d'intervention de la sécurité civile), à la réception des appels concernant les feux de forêt, à la transmission des informations aux services d'interventions, et à la prévention et la sensibilisation auprès des populations.

DISPOSITIF



Le service civique en Nouvelle-Calédonie découle du service civique universel de l'État. L'engagement de service civique est volontaire et au service de l'intérêt général dans un des neuf domaines d'intervention reconnus prioritaires pour la nation : solidarité, santé, éducation pour tous, culture et loisirs, sport, environnement, mémoire et citoyenneté, développement international et action humanitaire, intervention d'urgence.

Il s'agit d'un dispositif conventionnel établi entre la direction de la Jeunesse et des sports de Nouvelle-Calédonie (DJS-NC) agissant pour le compte de l'Agence nationale du service civique, la Nouvelle-Calédonie et le volontaire.

Il s'adresse à des jeunes de 16 à 25 ans, de nationalité française, sans condition de diplôme.

- Il est d'une durée de six mois minimum non renouvelable.
- Il représente un quota horaire d'au moins vingt-quatre heures par semaine.
- Il peut être effectué auprès d'associations, de collectivités ou d'établissements publics, en France ou à l'étranger.
- Il donne lieu au versement d'une indemnité prise en charge par l'État et d'un soutien complémentaire, en nature ou espèces, pris en charge par l'organisme d'accueil.
- Il ouvre droit à un régime complet de protection sociale financé par l'État

CHIFFRE 2017/2018



Mission du 1^{er} septembre 2017 au 28 février 2018

Partenaires : État / Gouvernement de la Nouvelle-Calédonie (DSCGR et DJS) / Établissement provincial de l'emploi, de la formation et de l'insertion professionnelle pour les Îles loyauté (EPEFIP), Mission locale d'insertion des jeunes de la province Nord (MLIJ PN), Mission d'insertion des jeunes (MIJ) de la province Sud / bénéficiaires : province Sud, Syndicat intercommunal à vocation multiple du Nord et les 22 communes qui en ont émis le souhait.

70 jeunes provenant de toute la Nouvelle-Calédonie (les trois provinces) répartis sur 22 communes, la province Sud et le gouvernement (DSCGR).

Formation du 4 au 8 septembre 2017 sur trois sites :

Formations assurées par le RSMA (PSC1), la Croix-Blanche (PSC1) et la DSCGR.

4 modules de formation :

- PSC1
- Prévention des risques majeurs en Nouvelle-Calédonie
- Guetteur feux de forêt
- Opérateur feux de forêt

Répartition des formations par site :

- Koné – Office municipal des sports (OMS) - 19 stagiaires - 8 guetteurs et 11 opérateurs - Bourail, Hienghène, Houaïlou, Koné, Poindimié, Ponérihouen, Poya, Touho - 8 communes
- Koumac - Régiment du Service militaire adapté (RSMA) - 20 stagiaires - 16 guetteurs et 4 opérateurs - Bélep, Kaala- Gomen, Koumac, Ouégoa, Pouébo, Poum - 6 communes
- Dumbéa - Centre International Sport et Expertise (CISE) - 32 stagiaires - 19 guetteurs et 13 opérateurs - Dumbéa, Île des Pins, Mont-Dore, Païta, Yaté, Lifou, Maré, Ouvéa - 8 communes + province Sud (4 ASC) + DSCGR (6 ASC)

